

**Ministère des Affaires Locales et  
de l'Environnement**

---

---

**Étude pour l'Élaboration d'une Stratégie Nationale  
de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et  
des Organisations**

---

---

***Phase 3 : Projet de PNRSEO et Plan de  
communication  
Rapport définitif***

**DECEMBRE 2018**



## Sommaire

<b>PREAMBULE ET SYNTHÈSE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. PROJET DE PACTE NATIONAL RSEO</b> .....	<b>9</b>
1.1. Exposé des motifs .....	9
1.2. Objectif du PNRSEO .....	10
1.3. Projet de PNRSEO .....	11
1.4. Démarche d'élaboration du PNRSEO .....	15
1.5. Planning et budget .....	21
<b>2. PLAN DE COMMUNICATION</b> .....	<b>23</b>
2.1. Le Grand Public .....	24
2.2. Les institutions gouvernementales et publiques .....	27
2.3. Les entreprises .....	30
2.4. La société civile .....	33
2.5. Les médias .....	35
2.6. Les bailleurs de fonds .....	40
2.7. Budget du plan de communication .....	42

## Acronymes

<b>BdF</b>	.....	Bailleurs de Fonds
<b>COPIL</b>	.....	Comité de Pilotage
<b>DD</b>	.....	Développement Durable
<b>IHEC</b>	.....	Institut des Hautes Études Commerciales
<b>INNORPI</b>	.....	Institut National de la Normalisation et la Propriété Intellectuelle
<b>IRSET</b>	.....	Institut de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Tunisie
<b>ISR</b>	.....	Investissement Sociétalement Responsable
<b>mDT</b>	.....	Millier de Dinars Tunisiens
<b>MDT</b>	.....	Millions de Dinars Tunisiens
<b>ODD</b>	.....	Objectifs du Développement Durable
<b>ONG</b>	.....	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	.....	Organisation des Nations Unies
<b>OTEDD</b>	.....	Observatoire Tunisien du développement durable
<b>PNDD</b>	.....	Pacte National de Développement Durable.
<b>PNRSEO</b>	.....	Pacte National de Responsabilité sociale des entreprises/organisations
<b>PPP</b>	.....	Partenariat Public Privé
<b>R&amp;D</b>	.....	Recherche et Développement
<b>RH</b>	.....	Ressources Humaines
<b>RNG</b>	.....	Référentiel National de la Gouvernance
<b>RSE</b>	.....	Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>RSO</b>	.....	Responsabilité Sociale des Organisations
<b>SNDD</b>	.....	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
<b>SNEV</b>	.....	Stratégie Nationale pour l'Économie Verte
<b>SNLCC</b>	.....	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte Contre la Corruption
<b>UGTT</b>	.....	Union Générale Tunisienne du Travail
<b>UTICA</b>	.....	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
<b>UTAP</b>	.....	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche

## PREAMBULE ET SYNTHÈSE

---

Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement a confié au Groupement ACC – Key consulting la réalisation d'une étude sur la Stratégie Nationale de la Responsabilité Sociétale des Entreprises<sup>1</sup> en Tunisie. La finalité de cette stratégie est de faire que la RSE soit au centre de la gestion et de la prise de décision dans les entreprises en Tunisie.

L'étude comporte trois phases à savoir :

- Un état des lieux de la RSE en Tunisie par rapport à différents aspects dont le cadre réglementaire, institutionnel,...
- La formulation de la stratégie RSE qui comprend la vision pour la Tunisie, les axes stratégiques, un plan d'action et une feuille de route pour le développement de la RSE
- L'élaboration d'un projet du Pacte National de Développement Durable (PNDD) et d'un plan de communication.

Suite aux recommandations du COPIL, il importe de souligner qu'il a été convenu de s'orienter plutôt vers l'élaboration d'un projet de Pacte National de responsabilité Sociétale des Entreprises/organisations (RSEO) en vue d'appuyer le processus d'élaboration future d'un PNDD.

Ce rapport, structuré en deux chapitres, présente les résultats de la phase III de l'étude relative au PNRSEO et au plan de communication.

Le chapitre premier présente le projet de PNRSEO ainsi que l'approche préconisée pour son élaboration et sa validation dans le cadre d'une démarche participative et concertée.

L'élaboration du PNRSEO vise notamment à traduire dans la pratique quotidienne des acteurs institutionnels et socio-économiques leur engagement ainsi que celui de la Tunisie en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Le PNRSEO a ainsi pour vocation de rassembler tous les acteurs (publics, privés, ONG, bailleurs de fonds,...) autour d'orientations communes (amélioration de la gouvernance, intégration identifiées par toutes les stratégies élaborées par le passé. De cette manière, un consensus sera trouvé pour que ces acteurs puissent œuvrer ensemble pour la concrétisation de ces orientations.

La Tunisie a développé depuis des décennies un arsenal juridique important comportant des textes visant l'amélioration des conditions environnementales (dépollution, impact, recyclage,...), sociales (code du travail,...) et économiques (protection du consommateur...), complété depuis 2011 et 2014 par des avancées dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, qui constituent désormais des volets incontournables de la réglementation.

Plusieurs stratégies ont également été développées au cours des dernières années, notamment la SNDD, la SNEV et la SNLCLC, qui répondent non seulement aux défis intrinsèques du pays, mais s'inscrivent dans le cadre de la concrétisation des engagements internationaux de la Tunisie au titre du Pacte mondial des Nations Unies (2000) et de la réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD).

La Tunisie a aussi adopté récemment une Loi sur la RSE ce qui constitue une avancée certaine qui s'inscrit dans la logique de ce mouvement vers la concrétisation du DD. Dans cette optique, la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la responsabilité sociétale des entreprises a potentiellement vocation à s'appliquer à toutes les entreprises et établissements publics et privés, lesquels sont tenus « *d'affecter des crédits au financement de programmes de RSE* ».

Dans ce contexte, le projet de PNRSEO vient s'insérer harmonieusement dans le tissu juridico-institutionnel existant, en rassemblant tous les acteurs du développement durable (organisations nationales, établissements publics, entreprises publiques et privées, institutions financières et bancaires, syndicats, ONG, universités, institutions de recherche et administration publique) afin de créer une synergie visant à lutter contre les inégalités écologiques et sociales, veiller au respect des normes sociales et environnementales en vigueur et promouvoir la cohésion sociale et la solidarité entre les régions et les générations.

---

<sup>1</sup>Le terme Entreprises désigne dans toute la suite de l'étude, aussi bien les entreprises que les organisations. De même le terme RSE désigne aussi la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

L'engagement des parties prenantes dans le cadre du PNRSEO peut se fonder sur un « noyau dur » d'orientations communes incontournables pouvant être résumées en sept points stratégiques, à savoir :

✓ **L'instauration d'une gouvernance institutionnelle concertée du DD entre partenaires publics et privés, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RSE**

Pour pouvoir mettre en œuvre le PNRSEO, il est important, en premier lieu, de disposer d'une armature institutionnelle solide susceptible de piloter l'ensemble du processus de manière souple.

Ainsi, le premier axe du PNRSEO consiste à instaurer une gouvernance institutionnelle concertée du DD entre partenaires publics et privés et dans cette optique, la mise en œuvre de la loi relative à la RSE est une opportunité à saisir. En effet, la promulgation de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la responsabilité sociétale des entreprises permet de concrétiser la réalisation du DD, à travers l'introduction des principes de la RSE dans le fonctionnement quotidien des entreprises et organisations.

✓ **L'ancrage du DD dans le fonctionnement des institutions publiques et des entreprises**

Il s'agit d'ancrer le DD dans le fonctionnement quotidien des institutions publiques et des entreprises, tout en contribuant à la mise en œuvre de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la RSE.

A cet effet, l'appropriation et le déploiement effectif des principes de la RSE/RSO par les acteurs économiques et sociaux sont des éléments essentiels.

✓ **L'engagement en faveur des processus participatifs à des actions concrètes et régulières de DD**

Le troisième axe du PNRSEO consiste à mobiliser les acteurs à travers des processus participatifs, afin de s'assurer de l'appui des parties prenantes et de garantir une mise en œuvre consentie et consciente. Ainsi, pour mobiliser tous les acteurs en faveur de la réalisation des objectifs du PNRSEO, la concertation est privilégiée en tant que moyen d'orientation souple des comportements, permettant aux opérateurs de s'approprier le concept de RSE et ses mécanismes de mise en œuvre.

✓ **L'intégration du DD dans les programmes éducatifs à tous les niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur)**

Le quatrième axe du PNRSEO est éducatif, car il est fondamental d'inculquer les valeurs du DD à tous, et ce, dès le plus jeune âge. Ainsi, pour une diffusion continue des concepts et valeurs du DD parmi les générations actuelles et futures, il est pertinent de les intégrer dans les programmes éducatifs à tous les niveaux de l'enseignement, de l'école primaire à l'université, mais aussi dans la formation continue car c'est le seul moyen d'en assurer la pérennité à long terme.

✓ **La sensibilisation continue au DD et aux modalités pratiques de sa concrétisation par tous les acteurs**

Le cinquième axe du PNRSEO est le volet incontournable de la sensibilisation, par le biais de tous les moyens disponibles : humains, matériels, techniques, etc. Les parties prenantes sont ainsi ciblées par des actions continues de sensibilisation au DD.

✓ **L'évaluation permanente et la mise à niveau régulière des activités de DD**

Le sixième axe du PNRSEO se fonde sur des actions de suivi, de feedback et de correction, à déployer régulièrement afin de permettre au processus de se poursuivre. En effet, l'évaluation permanente des activités de DD vise à maintenir les acquis du PNRSEO et à l'améliorer au fur et à mesure.

✓ **La mobilisation en vue de la recherche de sources de financement pérennes des activités de DD**

Le septième axe du PNRSEO est la recherche de sources de financement, car sans moyens financiers, les actions ne peuvent pas se poursuivre dans le temps. De ce fait, pour pérenniser le PNRSEO, une synergie visant à mobiliser des sources de financement régulières en faveur d'activités de DD/RSE est enclenchée.

**La démarche recommandée pour l'élaboration et la validation du PNRSEO est progressive et**

**participative.** De cette façon, un consensus devra être trouvé entre les différentes parties prenantes qu'elles soient publiques, privées, de la société civile, ou encore qu'elles soient au niveau central, régional ou local. La démarche recommandée est la suivante :

- 1- **Elaboration d'un document synthétique de présentation du projet de PNRSEO** (objectifs, déroulement,...)
- 2- **Prospection des bailleurs de fonds** pour rechercher un partenariat et un appui financier en présentant une requête dans ce sens
- 3- **Constitution d'un COPIL** chargé de piloter et de suivre tout le processus d'élaboration, de validation et de la signature du PNRSEO
- 4- **Elaboration de termes de références et recrutement d'un consultant** chargé d'accompagner le processus d'élaboration, de validation et de la signature du PNRSEO par les parties prenantes.
- 5- **Organisation de réunions avec le COPIL national de pilotage de la mission** d'élaboration du PNRSEO. Ces réunions auront pour objectifs de définir de façon plus précise les objectifs spécifiques liés au PNRSEO et ceux de l'approche participative. Sachant que l'objectif général du processus est l'élaboration, la validation et la signature d'un document de PNRSEO, par les différentes parties prenantes.
- 6- **Lancement d'une campagne médiatique** pour annoncer le démarrage prochain du processus d'élaboration du PNRSEO. Cette campagne comportera des interviews dans des chaînes de radios, de télé, des annonces dans les journaux et l'affichage de banderoles en vue de sensibiliser et de préparer les parties prenantes à la nécessité de la participation active au processus d'élaboration du PNRSEO.
- 7- **Organisation d'une journée nationale pour le lancement du PNRSEO.** Il faudra s'assurer de l'identification et de l'invitation de toutes les parties prenantes concernées par le sujet notamment de hauts responsables du gouvernement.
- 8- **Préparation des ateliers régionaux par le lancement de campagnes médiatiques** et d'information sur le PNRSEO **au niveau des régions**, et des gouvernorats similaires à celle qui a été réalisée au niveau national.
- 9- **Organisation des ateliers régionaux.** Il est proposé de réaliser **7 ateliers dans le grand Tunis, le Nord Est, le Nord Ouest, le Centre Est, le Centre Ouest, le Sud Est et le Sud Ouest.** Deux jours par région sont à prévoir pour ces ateliers qui seront l'occasion de présenter et de discuter le projet modifié suite à la prise en compte des recommandations de l'atelier national. Des points focaux régionaux seront désignés pour la suite du processus.
- 10- **Elaboration du document final du PNRSEO** suite aux consultations nationale et régionale et soumission pour validation aux différentes parties notamment les politiques, les organisations syndicales, le patronat, les points focaux régionaux,...
- 11- **Organisation d'un atelier national de présentation et de signature du PNRSEO** par les principaux représentants des parties prenantes.

La réalisation du PNRSEO est prévue sur une période de 2 ans selon le planning suivant :

Feuille de route pour l'élaboration du PNRSEO	2020				2021			
	Trim1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Document synthétique de présentation du projet	■							
Prospection des bailleurs de fonds et requête de financement	■	■						
Constitution d'un COPIL PNRSEO	■							
Elaboration de Termes de références et recrutement d'un consultant		■	■					
Réunions de démarrage avec le COPIL national de pilotage		■	■	■				
Campagne médiatique nationale					■			
Journée pour le lancement du PNRSEO					■			
Préparation des ateliers régionaux /campagnes médiatiques régionales						■	■	
Organisation des ateliers régionaux						■	■	
Elaboration du document final du PNRSEO							■	■
Atelier national de présentation et de signature du PNRSEO								■

**Le coût global pour la réalisation du PNRSEO est estimé à 510 mDT.**

**Le deuxième chapitre présente le plan de communication** prévu pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de la RSE. Ce plan propose des objectifs et des messages spécifiques adaptés

aux groupes cibles suivants : le grand public, les institutions gouvernementales et publiques, les entreprises, la société civile, les médias, le milieu académique et enfin les bailleurs de fonds.

Ainsi parmi les actions proposées ciblant **le grand public**, il y a la création et la mise à jour d'un site Web « Tunisie RSE », la production et la publication dans la presse d'articles et d'interviews sur la RSE, la création et la diffusion d'une vidéo et d'un spot RSE, la production d'une émission radio régulière notamment dans les régions, sur la RSE, ou encore la publication et la diffusion d'un rapport annuel sur l'état de la RSE en Tunisie. Ces actions devraient permettre d'augmenter le niveau de compréhension et d'information à propos du concept de RSE auprès du Grand public pour qu'on soit « tous engagés pour la RSE ».

Les actions ciblant **les institutions gouvernementales et publiques** comprennent la sensibilisation des politiques via l'initiation d'un échange avec les partis politiques ainsi que l'Assemblée des représentants du peuple pour inclure la RSE dans leurs programmes. La nomination de responsables communication traitant de la RSE au sein des institutions publiques pour communiquer sur les Plans ou Chartes d'Administrations Responsables et de façon plus globale sur les réalisations en RSE de leurs structures. Il y aussi le maintien d'une veille sur les lois et les textes d'application notamment de la loi sur la RSE, de reporting extra financier ou encore des incitations financières en lien avec la RSE. De telles initiatives vont dans le sens de l'amélioration de l'engagement des politiques et des entreprises publiques dans la promotion de la RSE.

Pour ce qui est des actions visant **les entreprises**, elles sont liées à l'organisation de journées professionnelles de la RSE ciblant spécifiquement les hommes d'affaires et les entreprises pour discuter de la situation de la RSE en Tunisie et des meilleurs moyens de la promouvoir. L'organisation de journées promotionnelles de la labellisation RSE pour présenter les outils d'opérationnalisation de la RSE (ISO 26000, labels,...) auprès des entreprises notamment dans les régions, l'attribution d'un prix grandes entreprises adoptant la RSE et ayant un plan de parrainage pour aider les PME, ou encore la production et la diffusion d'un guide de l'ISR/RSE axé sur les obligations et les incitations des entreprises en matière de RSE. L'implication des organisations patronales et des centrales syndicales dans la réalisation de telles mesures est essentiel pour leur réussite. Ceci amènera les entreprises à s'impliquer davantage dans la démarche de RSE et à concrétiser ses aspects dans l'entreprise.

Pour amener **la société civile** à intervenir le plus largement possible dans la mise en place du processus de RSE au sein des entreprises, il est d'abord proposé d'élaborer et publier un annuaire des ONG/associations actives en RSE, de mettre en place un programme de renforcement des capacités d'un certain nombre d'entre elles en matière de communication sur la RSE. L'organisation d'un séminaire regroupant les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et les structures patronales pour discuter les modalités de partenariat entre elles notamment pour collecter des fonds pour appuyer la société civile dans des projets RSE est aussi nécessaire. Il y aussi la possibilité de l'utilisation des plateformes des associations pour promouvoir le concept RSE et le réseau d'entreprises labellisées «RSE». Ceci pourra se faire par exemple à travers la collaboration avec des plateformes telles que IFADA et JAMAITY pour promouvoir le concept de la RSE.

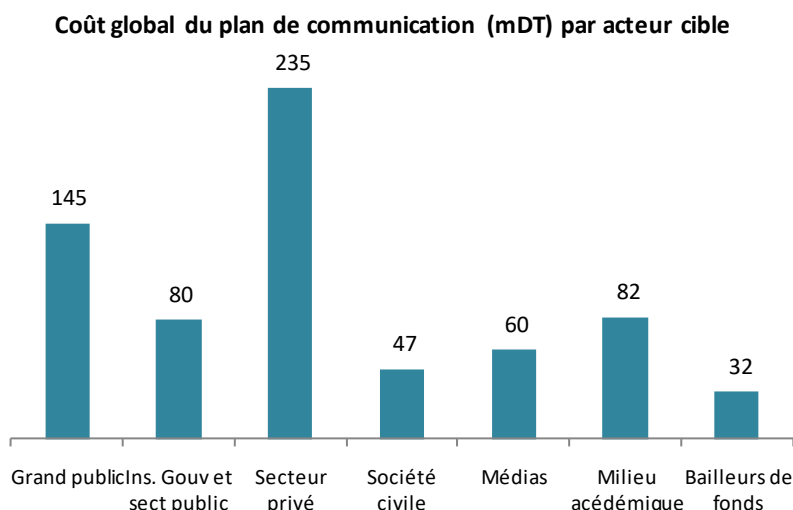
Pour **les médias**, il est à la fois nécessaire d'augmenter leur intérêt et leur compréhension pour qu'ils assurent une communication continue sur les questions en lien avec le développement durable et la RSE. Il y a lieu d'organiser un séminaire de remise d'un prix aux médias (chaîne télé ou radio,...) ayant le plus contribué à promouvoir la RSE au cours d'une année. La formation et l'implication des médias dans la RSE via l'envoi de communiqués et de news notamment sur les avancées dans la réalisation de la stratégie est aussi nécessaire pour que la communication soit continue et durable.

Le développement d'une culture RSE passe inévitablement par l'éducation et l'enseignement. Pour ce faire, il y a lieu de cibler **le milieu académique** et d'élaborer et de diffuser des kits éducatifs de formation et d'éducation en DD et RSE qui seront à adapter en fonction du public cible (élèves, formation des adultes,...). Des visites d'élèves et d'étudiants dans des entreprises modèles en RSE pourraient aussi être organisées comprenant des rencontres débats avec le premier responsable autour de la politique de l'entreprise en matière de RSE. Des clubs RSE pourraient aussi être créés dans les écoles et des prix récompensant les meilleurs clubs RSE, notamment dans les régions peuvent être attribués.

L'appui des **bailleurs de fonds** (BdF) pour la mise en œuvre de la stratégie, notamment par le financement du plan de communication, est primordial pour la promotion de la RSE. En premier lieu, il

est recommandé de faire un inventaire des bailleurs de fonds, des ONG internationales et des multinationales, des partenaires internationaux potentiels, actifs dans le domaine du développement durable en vue de les approcher pour un appui financier ou technique. Il est aussi nécessaire d'élaborer des fiches de projets concrets et des requêtes de financement à soumettre aux Bdf, le renforcement des relations avec les Bdf en leur communiquant des informations en continu sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie RSE, ou encore l'invitation systématique des représentants de Bdf à assister à des événements portant sur la RSE.

**Le coût global (sur 3 ans) pour le déploiement du plan de communication est estimé à 680 mDT. Ce budget se répartit par cible comme suit :**



Compte tenu de la place centrale des entreprises dans la promotion de la RSE, le budget le plus important 235 mDT (35%) est associé à cette cible notamment avec les journées promotionnelles en Tunisie ou à l'étranger pour des dirigeants d'entreprises, les prix à attribuer aux entreprises modèles ou encore la promotion de la labellisation et des outils d'opérationnalisation de la RSE. Le second volet (145 mDT) concerne le grand public avec des actions (création d'un site web, sondage d'opinion,...) visant à diffuser la culture de la RSE en Tunisie. Les autres budgets représentent entre 5% (bailleurs de fonds) et 12% (secteur public, par exemple) du coût global du plan d'action.



## 1. PROJET DE PACTE NATIONAL RSEO

---

Ce chapitre présente le projet de pacte national de la responsabilité sociétale des entreprises/organisations (PNRSEO) ainsi que l'approche préconisée pour l'élaboration du PNRSEO et sa validation dans le cadre d'une démarche participative et concertée. L'exposé des motifs pour l'élaboration d'un PNRSEO est donné ci-après.

### 1.1. Exposé des motifs

La Tunisie a développé depuis des décennies un arsenal juridique important comportant des textes visant l'amélioration des conditions environnementales (dépollution, impact, recyclage,...), sociales (code du travail,...) et économiques (protection du consommateur...), complété depuis 2011 et 2014 par des avancées dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, qui constituent désormais des volets incontournables de la réglementation.

Plusieurs stratégies ont également été développées au cours des dernières années, notamment la SNDD, la SNEV et la SNLCLC, qui répondent non seulement aux défis intrinsèques du pays, mais s'inscrivent dans le cadre de la concrétisation des engagements internationaux de la Tunisie au titre du Pacte mondial des Nations Unies (2000) et de la réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD).

En tout état de cause, ces stratégies fournissent un cadre de travail et des outils aux organismes qui souhaitent mettre en place des politiques et actions en lien avec des thèmes liés au développement durable, à l'économie verte, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, ce qui indique que les orientations stratégiques du pays vont bien dans le sens de la promotion de la RSE/RSO.

Par ailleurs, l'expérience internationale en matière de RSE montre que la plupart des pays européens ont élaboré des stratégies dans ce domaine depuis les années 2000 et déployé des actions concrètes et variées, la plus commune étant celle de l'institution d'une obligation de *reporting* et de transparence pour certaines catégories d'entreprises, qui permet de conserver un caractère volontaire aux actions entreprises en matière de RSE.

Plus près de nous, le Maroc s'est également doté d'une stratégie RSE et d'initiatives volontaires des acteurs économiques à travers le Conseil national (marocain) de l'entreprise, qui a publié une Charte RSE dès 2006, comportant une stratégie en neuf axes, notamment fondée sur le respect des droits humains, l'amélioration continue des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles, la préservation de l'environnement, la prévention de la corruption, le respect des règles de la saine concurrence, le renforcement de la transparence au sein des entreprises, le respect des intérêts des clients et des consommateurs, la promotion de la responsabilité sociétale des fournisseurs et sous-traitants et le développement de l'engagement envers la communauté.

Ainsi, l'adoption d'une loi RSE tunisienne en juin 2018 constitue une avancée certaine et s'inscrit dans la logique de ce mouvement vers la concrétisation du DD.

Dans cette optique, la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la responsabilité sociétale des entreprises a potentiellement vocation à s'appliquer à toutes les entreprises et établissements publics et privés, lesquels sont tenus « *d'affecter des crédits au financement de programmes de RSE* »<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup>Article 2, alinéa 2 de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 relative à la RSE (JORT n° 48-49 des 15-19 juin 2018).

En fait, si ce texte récent a pu introduire une telle obligation, certes légale, tout en demeurant en quelque sorte « morale », car dépourvue de sanction en cas d'irrespect, c'est parce que l'analyse de l'état des lieux en Tunisie a démontré que le cadre juridique de la RSE était déjà relativement étoffé dans le pays et constituait une réelle opportunité pour son développement.

Partant de ce constat, la loi n° 2018-35 a d'emblée précisé ses objectifs au niveau de son article 1<sup>er</sup>, à savoir la « *(ré)conciliation des entreprises avec leur cadre environnemental et social, à travers leur contribution au développement durable et à la bonne gouvernance,...* ». L'alinéa 2<sup>nd</sup> du même article a affirmé que la responsabilité sociétale des entreprises « *se fonde sur les principes consacrés par la Constitution et la communauté internationale, tels qu'énoncés par le Pacte des Nations Unies sur la responsabilité sociale, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'OIT et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* » et son l'alinéa 3 dispose que : « *La responsabilité sociétale est un principe adopté par les entreprises pour assumer les conséquences de l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement, grâce à une démarche transparente entraînant des retombées communautaires positives au niveau régional* ».

Dans ce contexte, le présent projet de PNRSEO vient s'insérer harmonieusement dans le tissu juridico-institutionnel existant, en rassemblant tous les acteurs du développement durable (organisations nationales, établissements publics, entreprises publiques et privées, institutions financières et bancaires, syndicats, ONG, universités, institutions de recherche et administration publique) afin de créer une synergie visant à lutter contre les inégalités écologiques et sociales, veiller au respect des normes sociales et environnementales en vigueur et promouvoir la cohésion sociale et la solidarité entre les régions et les générations. Il s'agit de proposer un document de référence fixant des objectifs bien définis à l'horizon 2030, en parfaite cohérence avec les choix précédents (SNDD, SNEV, etc.), élaboré en concertation avec toutes les parties concernées, notamment les représentants de la société civile, les membres du comité de pilotage et les acteurs du développement durable (notamment certaines entreprises ciblées), selon une démarche participative et consensuelle basée sur les principes fondamentaux de l'intégration, de la territorialité, de la solidarité, de la précaution, de la prévention, de la responsabilité, de l'urgence et de la participation, en recourant à une méthodologie détaillée infra et impliquant un séquençement temporel du processus (durée et rythme), un budget donné et des moyens humains.

## 1.2. Objectif du PNRSEO

L'élaboration du PNRSEO a pour finalité de traduire dans la pratique quotidienne des acteurs institutionnels et socio-économiques l'engagement de la Tunisie en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

Le PNRSEO a pour objectif de rassembler tous les acteurs (publics, privés, ONG, bailleurs de fonds,...) autour d'orientations communes (amélioration de la gouvernance, intégration identifiées par toutes les stratégies élaborées par le passé. De cette manière, un consensus sera trouvé pour que ces acteurs puissent œuvrer ensemble pour la concrétisation de ces orientations.

Il s'agit d'un choix national majeur, sachant que le cadre juridico-institutionnel y afférent n'a cessé d'évoluer depuis 1988, en se renforçant progressivement en vue de répondre aux problématiques environnementales, sociales et économiques les plus importantes, dont l'ancrage constitutionnel est désormais acquis.

En recourant à des méthodes de planification concertées, efficaces, efficientes et crédibles, car s'inscrivant dans la durée et ayant notamment caractérisé l'élaboration de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) finalisée en 2014, il est envisagé d'élaborer le Plan national de développement durable (PNRSEO) au moyen de processus de planification participatifs et récurrents afin de répondre, de manière équilibrée et intégrée, du niveau local au niveau national, à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle, en se fondant sur les principes de la concertation, de l'échange et de l'identification commune d'axes stratégiques et d'objectifs à atteindre, du moins jusqu'à un horizon temporel communément prédéfini par les acteurs, en vue de contribuer à la réalisation des 9 défis de durabilité retenus par la SNDD, tels que l'instauration d'une consommation et d'une production durables dans le cadre d'une économie verte (défi n°1), la promotion de l'équité sociale et de l'équilibre régional (défi n° 2) ou encore le développement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables (défi n° 6) ...

Pour répondre à ces défis de durabilité, l'entreprise est appelée à jouer un rôle primordial, en tant que moteur de production et moyen de répartition des richesses contribuant à l'intégration économique et sociale par le biais de ses impacts directs et indirects sur son personnel, sur ses riverains, ainsi que sur l'environnement et les ressources naturelles de ses lieux d'implantation et/ou de production, et ce, à travers l'intériorisation et l'instauration d'une démarche RSE volontaire qui constitue l'une des modalités de mise en œuvre de la SNDD ; raison pour laquelle sa participation à l'élaboration du PNRSEO est essentielle.

### **1.3. Projet de PNRSEO**

L'engagement des parties prenantes en faveur du PNRSEO peut se fonder sur un « noyau dur » d'orientations communes incontournables pouvant être résumées en 7 points stratégiques, explicités ci-après.

#### **1.3.1 L'instauration d'une gouvernance institutionnelle concertée du DD entre partenaires publics et privés, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RSE**

Pour pouvoir mettre en œuvre le PNRSEO, il est important, en premier lieu, de disposer d'une armature institutionnelle solide susceptible de piloter l'ensemble du processus de manière souple.

Ainsi, le premier axe du PNRSEO consiste à instaurer une gouvernance institutionnelle concertée du DD entre partenaires publics et privés et dans cette optique, la mise en œuvre de la loi relative à la RSE est une opportunité à saisir.

En effet, la promulgation de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la responsabilité sociétale des entreprises permet de concrétiser la réalisation du DD, à travers l'introduction des principes de la RSE dans le fonctionnement quotidien des entreprises et organisations.

Les autorités de régulation (administrations centrales et autorités locales) ont ainsi pour mission d'impulser le mouvement auprès des parties prenantes, lesquelles sont, selon l'article 2 du nouveau texte ; les « entreprises et établissements publics et privés », qui sont tenus, d'après l'alinéa 2nd du même article, de prévoir au niveau de leurs budgets respectifs des « crédits destinés à financer des programmes de responsabilité sociétale ».

Dans cette optique, les administrations publiques de régulation ont pour mission d'orienter les acteurs auxquels s'impose cette nouvelle obligation et d'en vulgariser auprès d'eux les concepts et mécanismes.

Sur le plan pratique, la mise en œuvre de la réglementation des marchés publics (décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014) est « orientée DD/RSE » pour en vulgariser les concepts et habituer les opérateurs à leur opérationnalisation.

De même, le partenariat public-privé régi par la loi n° 2015-49 du 27 novembre 2015 s'organise dans le cadre d'un renforcement de la démarche RSE des partenaires.

Dans cette optique, des séminaires, ateliers et autres sessions de formation, sont organisés le plus en amont possible pour réunir les structures publiques de régulation avec leurs partenaires potentiels, afin de diffuser les concepts et discuter de leur mise en œuvre concrète.

### 1.3.2 L'ancrage du DD dans le fonctionnement des institutions publiques et des entreprises

La deuxième étape essentielle pour mettre en œuvre le PNRSEO consiste à intégrer les concepts du DD dans la pratique managériale ordinaire.

Il s'agit d'ancrer le DD dans le fonctionnement quotidien des institutions publiques et des entreprises, tout en contribuant à la mise en œuvre de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la RSE.

A cet effet, l'appropriation et le déploiement effectif des principes de la RSE/RSO par les acteurs économiques et sociaux sont des éléments essentiels.

Dans cette optique, une rubrique « RSE » est ajoutée aux rapports périodiques des entreprises et organisations (base annuelle, semestrielle, etc.), conformément à l'article 5 de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la RSE dispose que : « Les entreprises veillent à publier des rapports relatifs aux projets RSE réalisés au profit du public en vue de les faire connaître ».

Les entreprises et organisations ont vocation à être responsabilisées et non contraintes. Ainsi, l'élaboration d'un modèle-type de reporting RSE est pertinente, en collaboration avec les catégories d'entreprises/organisations visées par le texte dans le cadre d'une optique de développement durable et selon une démarche de concertation et de négociation avec les acteurs clés et les parties prenantes.

Dans cette perspective, l'adoption de mesures souples et incitatives pour amener les agents économiques à s'approprier le concept de RSE/RSO et à en faire un véritable outil opérationnel est utile, sachant que la plupart des mécanismes existent déjà et que le dispositif incitatif global a été révisé en profondeur par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement et la loi n° 2017-8 du février 2017 portant refonte des avantages fiscaux.

### 1.3.3 L'engagement en faveur des processus participatifs à des actions concrètes et régulières de DD

Le troisième axe du PNRSEO consiste à mobiliser les acteurs à travers des processus participatifs, afin de s'assurer de l'appui des parties prenantes et garantir une mise en œuvre consentie et consciente.

En effet, les acteurs ne doivent pas ressentir la démarche de réalisation du PNRSEO, par le biais d'actions RSE, comme une contrainte supplémentaire génératrice de conflits, mais comme une opportunité à saisir.

Ainsi, pour mobiliser tous les acteurs en faveur de la réalisation des objectifs du PNRSEO, la concertation est privilégiée en tant que moyen d'orientation souple des comportements, permettant aux opérateurs de s'approprier le concept de RSE et ses mécanismes de mise en œuvre.

Dans cette optique, la promotion et le développement de la RSE/RSO dans le cadre d'une politique volontaire de développement durable sont adossés aux mécanismes d'incitation des agents économiques à adopter des programmes de mise à niveau, de modernisation ou d'innovation, en leur ajoutant le volet RSE, sachant que d'ores et déjà plusieurs acteurs différents interviennent déjà dans ce domaine et sont porteurs d'initiatives notables.

Il s'agit notamment d'institutions gouvernementales (Présidence du gouvernement, Ministère des affaires locales et de l'environnement) et académiques (IHEC,...), de la société civile (patronats, syndicats, ONG, associations,...) et des partenaires techniques et financiers.

Concrètement, les acteurs les plus reconnus en matière de RSE sont actuellement le CITET et la CONECT qui collaborent sur des projets communs. L'INNORPI contribue aussi au développement de la RSE dans le pays à travers plusieurs initiatives. L'IRSET sensibilise les entreprises aux bienfaits de la RSE et à la nécessité d'adhérer à un programme structuré, notamment le Pacte Mondial.

Plusieurs associations travaillent également dans des domaines relatifs à divers aspects de la RSE (environnement, transparence, gouvernance, développement local,...) et forment généralement des partenariats avec les acteurs privés pour des programmes spécifiques dans le cadre de leurs politiques RSE.

#### **1.3.4 L'intégration du DD dans les programmes éducatifs à tous les niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur)**

Le quatrième axe du PNRSEO est éducatif, car il est fondamental d'inculquer les valeurs du DD à tous, et ce, dès le plus jeune âge.

Ainsi, pour une diffusion continue des concepts et valeurs du DD parmi les générations actuelles et futures, il est pertinent de les intégrer dans les programmes éducatifs à tous les niveaux de l'enseignement, de l'école primaire à l'Université, mais aussi dans la formation continue car c'est le seul moyen d'en assurer la pérennité à long terme.

Du point de vue de la recherche et du développement, la contribution du milieu académique est recherchée et se présente sous différentes formes, notamment à travers l'encadrement de travaux de recherche (ex : thèses de doctorat ou mémoires de mastère) dans le domaine du DD et de la RSE.

Dans le domaine éducatif, des partenariats avec des entreprises privées sont à développer, à l'image de la Chaire RSE, créée en partenariat entre l'IHEC et l'entreprise Orange

#### **1.3.5 La sensibilisation continue au DD et aux modalités pratiques de sa concrétisation par tous les acteurs**

Le cinquième axe du PNRSEO est le volet incontournable de la sensibilisation, par le biais de tous les moyens disponibles : humains, matériels, techniques, etc.

Pour ancrer le PNRSEO auprès des parties prenantes et du public, des actions de sensibilisation au DD et aux modalités pratiques de sa concrétisation ont vocation à être régulièrement menées.

À cet effet, le DD est abordé à travers l'une ou l'autre de ses dimensions, dont la RSE est une composante pratique, en insistant sur des thèmes concrets comme l'éthique des affaires, la gouvernance locale ou les relations employeurs/employés par l'intermédiaire de la vulgarisation de questions spécifiques liées à l'usage des ressources par l'entreprise (eau, énergie, etc.), à ses relations avec son personnel et avec les riverains ou par le biais d'autres thématiques spécifiques.

Dans cette optique, divers programmes ont déjà été mis en place en vue de développer la RSE dans le pays, comme par exemple le projet pilote pour la mise en place de l'ISO 26000 dans une douzaine d'institutions publiques et privées (coopération suédoise et INNORPI), qui a permis d'introduire une certaine dynamique de RSE parmi les participants, grâce à la formation d'une quinzaine d'experts et à l'organisation d'une cinquantaine de séminaires.

La plupart des structures ayant participé ont élaboré des plans d'action, dont la mise en place a toutefois rencontré des problèmes liés à la conjoncture, ou encore à la capacité de ces structures à s'approprier les outils d'opérationnalisation de la RSE.

#### **1.3.6 L'évaluation permanente et la mise à niveau régulière des activités de DD**

Le sixième axe du PNND se fonde sur des actions de suivi, de feedback et de correction, à déployer régulièrement afin de permettre au processus de se poursuivre.

En effet, l'évaluation permanente des activités de DD vise à maintenir les acquis du PNRSEO et à l'améliorer au fur et à mesure :

- soit pour adapter les mécanismes aux projets en cours
- soit pour mettre à jour les outils de gestion du DD au sein des entreprises et organisations
- soit pour améliorer le fonctionnement des mécanismes existants s'ils sont déjà opérationnels

C'est en ce sens que des outils simples et fiables sont mis au point, en concertation avec les parties prenantes, pour le pilotage des initiatives, notamment dans le domaine de la RSE.

Dans cette perspective, l'adoption rapide des décrets visant à activer les Comités d'orientation régionaux de la RSE et l'Observatoire de la RSE, respectivement créés par les articles 4 et 6 de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018, est à privilégier, de préférence en associant les parties prenantes le plus en amont possible du processus.

En effet, l'article 4 de la loi RSE a créé un « Comité d'orientation régional en matière de responsabilité sociétale, chargé de fixer les priorités d'intervention » dans les domaines suivants : « l'environnement et le DD, la gestion et l'exploitation rationnelle des ressources nationales, le développement et l'exploitation des compétences et la bonne gouvernance ».

Pour sa part, l'article 6 a institué auprès de la Présidence du gouvernement un Observatoire de la responsabilité sociétale chargé d'assurer :

- « • Le suivi des programmes de responsabilité sociétale et la vérification de leur conformité aux principes de la bonne gouvernance et du développement durable,
- L'examen des rapports finaux soumis annuellement par les comités régionaux,
- L'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la responsabilité sociétale et sa transmission au Président de la République, au Président de l'ARP et au Chef du gouvernement,
- L'attribution d'un prix annuel à la meilleure entreprise dans le domaine de la responsabilité sociétale,
- l'action en vue d'assurer l'équilibre entre les régions et la discrimination positive dans les programmes de responsabilité sociétale conformément à l'article 12 de la Constitution.
- la création et la gestion d'une base de données électronique relative à la responsabilité sociétale des entreprises »

Ces instances s'articulent avec la structure institutionnelle existante en matière de DD, ainsi qu'avec les pratiques entamées depuis les années 2000, notamment sous le patronage de l'IRSET, concernant l'adhésion des entreprises, à des degrés différents, au Pacte Mondial, sachant que depuis 2005, 44 entreprises et organisations tunisiennes se sont engagées à ce titre (y compris 6 ONG, 2 Universités et 1 institution publique).

En outre, l'Observatoire de la RSE et les comités régionaux doivent bénéficier de l'expérience acquise par le biais des divers programmes sectoriels réalisés sous la forme d'initiatives permettant aux parties prenantes de mettre en place des actions dans plusieurs domaines liés au développement durable (industrie, environnement, énergie,...) sous le pilotage d'une ou de plusieurs structures ministérielles et de leurs organismes sous tutelle (comme par exemple le CITET, qui a piloté plusieurs projets de ce type, notamment le programme de production propre ou l'Ecolabel tunisien ; ou encore le projet de Label RSE initié en 2012 par la CONECT, en partenariat avec le CITET, à l'intention des entreprises ayant un nombre de salariés inférieur à 500 personnes).

Enfin, pour opérationnaliser le sixième axe, il est fait recours au Référentiel national de gouvernance (RNG) finalisé en 2016, diffusé par l'INNORPI et destiné à toutes les organisations publiques ou privées en tant que cadre pour consolider l'intégrité et l'éthique professionnelles dans le cadre de la prévention de la corruption.

### 1.3.7 La mobilisation en vue de la recherche de sources de financement pérennes des activités de DD (vers un auto-financement de ces activités)

Le septième axe du PNRSEO est la recherche de sources de financement, car sans moyens financiers, les actions ne peuvent pas se poursuivre dans le temps.

De ce fait, pour pérenniser le PNRSEO, une synergie visant à mobiliser des sources de financement régulières en faveur d'activités de DD/RSE est enclenchée.

Dans cette optique, la RSE offre de bonnes perspectives, compte tenu de ses impacts bénéfiques sur l'entreprise et son personnel, son environnement immédiat et les communautés riveraines.

Les acteurs économiques sont les premiers à être concernés et dans cette perspective, les entreprises totalement exportatrices ont déclaré à plus de 54% avoir des projets de RSE à développer, tandis que parmi les sociétés non exportatrices, seulement 26% ont manifesté l'intérêt de déployer une stratégie RSE à l'avenir.

Le défi consiste à accroître ces proportions, à tous les niveaux, afin que la démarche de réalisation du DD puisse se poursuivre.

De fait, les acteurs institutionnels contribuent à la pérennisation de la démarche, en incitant les agents économiques à investir dans ce secteur (incitations financières et/ou fiscales) et en leur fournissant l'assistance technique nécessaire à cet effet.

Les bénéficiaires des programmes RSE sont également mis à contribution, pas nécessairement sous forme financière, mais pour des actions de veille technologique (à l'échelle interne et internationale) et/ou de reporting/feedback permettant d'éclairer la prise de décision à l'avenir.

Des ressources régulières sont affectées aux programmes RSE des entreprises et organisations, en réorientant notamment l'affectation des fonds des mutuelles professionnelles existantes vers ce type de projets.

## 1.4. Démarche d'élaboration du PNRSEO

La démarche recommandée pour l'élaboration et la validation du PNRSEO est progressive et participative. De cette façon, un consensus devra être trouvé entre les différentes parties prenantes qu'elles soient publiques, privées, de la société civile, ou encore qu'elles soient au niveau central, régional ou local.

Pour mieux définir cette approche ainsi que les moyens à mettre en œuvre (période, RH,...) pour sa réalisation, quelques expériences de démarches participatives en Tunisie sont illustrées ci-après.

### 1.4.1 Démarches participatives : Quelques illustrations

Des démarches participatives pour l'élaboration et la validation de projets importants ont été élaborées en Tunisie. Certaines d'entre elles sont présentées ci-après pour en tirer les principaux enseignements concernant le processus de l'élaboration du PNRSEO.

#### ❖ Le budget participatif appliqué aux municipalités : PNUD

##### ✓ Contexte

Le concept de budget participatif a commencé à être mis en œuvre dans les premières communes tunisiennes à la fin de l'année 2013. Il est basé sur la participation de tous les acteurs locaux, y compris la société civile, le secteur privé ou encore les citoyens qui sont associés aux différentes étapes de la réalisation d'un projet donné au niveau local.

Plusieurs municipalités ont depuis adhéré à ce mécanisme de démocratie directe et locale. Ceci permet aux citoyens de décider d'eux-mêmes des projets, notamment, relatifs à l'infrastructure de base au sein de leur commune.

✓ *Etapes de mise en œuvre*

Les étapes de budgétisation participative sont les suivantes :

- 1- lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation sur le concept
- 2- organisation des réunions dans les zones d'habitation appelées « forum des zones d'habitation ». Ces sont animés par des facilitateurs locaux membres d'associations signataires des conventions à titre de bénévolat. Ces facilitateurs sont formés par des experts en Budget Participatif qui sont aussi chargés d'accompagner la commune dans l'implémentation de toutes les étapes du Budget Participatif. Lors des forums, les citoyens discutent entre eux et décident des projets qu'ils jugent répondant à leurs besoins et attentes. : la commune procède au découpage du territoire communal en zones d'habitation qui fera chacune l'objet d'un forum citoyen pendant 2 jours consécutifs durant les samedis et les dimanches.
- 3- 1 jour : information générale ; 2<sup>ème</sup> jour : formation de groupes et proposition de projets
- 4- Durant chaque forum, il est demandé aux participants de postuler pour être délégué de quartier et par conséquent mandaté par les citoyens pour défendre leurs intérêts.
- 5- Numérotation et affichage des projets
- 6- **Le facilitateur est chargé d'animer les débats et de distribuer la parole durant la deuxième journée**
- 7- Les citoyens élisent les délégués qui parlent en leurs noms et qui feront le suivi des autres phases relatives à la concrétisation des projets choisis lors d'une réunion de synthèse appelée « forum de délégué »
- 8- Tout ceci est réalisé dans la limite de l'enveloppe budgétaire réservée au préalable par la commune.

❖ **Approche Plan régional d'environnement et de développement durable (PREDD): GIZ**

✓ *Contexte*

L'élaboration des PREDD a été initiée dans le cadre du programme tuniso-allemand pour l'environnement (PPE) et mis en œuvre conjointement par le Secrétariat d'Etat à l'environnement du Ministère de l'équipement et de l'environnement (ancienne dénomination du Ministère des Affaires locales et de l'environnement) et par GIZ.

Par ailleurs, l'élaboration du PREDD s'est inscrite dans le cadre du protocole d'accord tuniso-suisse d'appui à la transition démocratique en Tunisie qui a initié un processus de concertation multi acteurs appelé « Table ronde économique » (TRE) dans les gouvernorats de Médenine, Sidi Bouzid, Kasserine et le Kef sous l'égide des offices de développement (ODS, ODCO, ODNO) et des centres d'affaires des quatre régions.

Suite à son approbation en 2012 conjointement par le Ministère de l'environnement et par le Ministère de développement régional et de planification, le processus d'élaboration des PREDD a démarré par une dynamique de concertation entre le programme tuniso-allemand pour l'environnement (PPE), l'initiative TRE, soutenue par la coopération suisse, les offices régionaux de développement (ODS, ODCO, ODNO) et les Centres d'affaires en vue de développer un partenariat entre les acteurs permettant la réalisation des PREDD dans les quatre régions concernées.

Les objectifs assignés au processus d'élaboration des PREDD visent à :



- Doter chacune des quatre régions concernées par ce processus d'un cadre stratégique et d'une vision prospective pour un développement régional s'inscrivant dans une perspective de durabilité et pris en charge par les acteurs locaux. Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs locaux un instrument approprié pour faciliter la relance de la dynamique de développement économique et social de leur région.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de techniques de concertation, de diagnostic et de planification participatifs pour un développement régional s'inscrivant dans une perspective de durabilité et ce à travers une dynamique d'apprentissage collectif.
- Contribuer au renouvellement des approches de planification du développement régional du pays en mettant davantage l'accent sur les aspects de participation active des acteurs locaux et l'appropriation effective des stratégies et plans de développement régionaux par ces derniers.

✓ *Etapes de mise en œuvre*

Le processus d'élaboration du PREDD du gouvernorat de Médenine a comporté deux importantes phases :

*Une phase de diagnostic* : Cette première phase a donné lieu à un diagnostic global de la dynamique et de l'état de développement du gouvernorat, depuis au moins une décennie, et à un diagnostic sectoriel concernant les secteurs prioritaires retenus par la TRE. Des ateliers ont ainsi organisés depuis le lancement du processus pour identifier les secteurs prioritaires à traiter.

Les travaux de diagnostic global et sectoriel ont permis d'une part d'identifier avec une approche participative la problématique du développement de la région et d'autre part de construire une vision et des orientations stratégiques pour son développement futur.

*Une phase de planification* : Cette seconde phase a été consacrée à l'élaboration, également avec une approche participative, d'un plan d'action pour le développement futur de la région. Sur le plan pratique, la conduite du processus d'élaboration du PREDD du gouvernorat de Médenine a donné lieu à de nombreux ateliers de travail regroupant les acteurs institutionnels et les membres de la TRE Médenine.

A titre d'exemple, l'élaboration du PREDD de Médenine a donné lieu à plusieurs ateliers de travail le premier a été organisé à Zarzis les 22 et 23 mai 2012 et le dernier pour la restitution et la validation du Plan d'action a été organisé à Djerba les 4 et 5 mars 2014. Ce processus a impliqué plusieurs acteurs à savoir

- Au niveau du pilotage notamment l'élaboration de la méthodologie : GIZ avec l'appui d'un expert
- Appui institutionnel et logistique : ODS et IRA pour l'organisation d'ateliers
- Coordination locale : coopération suisse
- Expertise scientifique et technique : secteur privé et milieu universitaire
- Participation aux ateliers et aux débats : société civile, représentants des ministères dans la région, et secteur privé,...

Une quinzaine d'ateliers ont été réalisés avec un processus d'élaboration du PREDD qui a été réalisé sur une période de deux ans.

❖ **Approche "Climagine" appliquée à Kerkennah : Plan Bleu**

✓ *Contexte*

La méthode "Climagine" découle de l'approche "Imagine" qui est une méthode participative développée par le Plan Bleu en collaboration avec l'Institut Bayswater dans le but de répondre aux besoins de gestion durable des zones côtières de la Méditerranée.

Cette méthode a été adoptée depuis une quinzaine d'années par le Plan Bleu dans une multitude de projets de gestion côtière dans plusieurs pays.

Pour le cas de démonstration dans l'archipel de Kerkennah en Tunisie, l'application de l'approche "Climagine " a été utilisée pour évaluer les services rendus par les écosystèmes marins.

✓ *Etapes de mise en œuvre*

Cette approche est basée sur 4 étapes selon le modèle suivant :

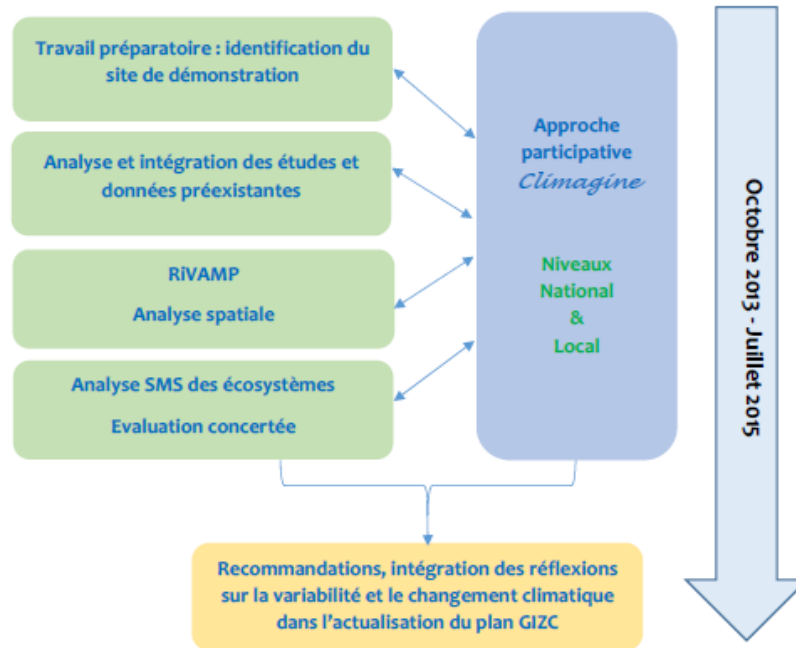


Figure 2 : Aperçu du processus suivi au niveau de l'archipel de Kerkennah

Les étapes du processus ont les suivantes :

- une réunion de consultation en octobre 2013 pour s'accorder de manière concertée sur le site du projet de démonstration
- 1<sup>er</sup> atelier de concertation : après collecte et préparation des données, l'atelier a eu lieu le 19 juin 2014 à Tunis et a regroupé une cinquantaine de participants. Les représentants des différentes institutions ont identifié l'érosion côtière comme principale pression pesant sur les écosystèmes de l'archipel. Quatre zones d'études prioritaires ont été pré-identifiées pour l'analyse et l'évaluation du rôle des écosystèmes côtiers dans l'atténuation des impacts de l'érosion. Après concertation avec **le point focal national du projet**, il a été décidé d'élargir l'analyse aux pressions exercées sur les écosystèmes autres que l'érosion et à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes dans l'atténuation de ces pressions
- La deuxième concertation a été menée à Kerkennah sur deux jours, les 27 et 28 Janvier 2015. Le travail a permis de faire ressortir les services rendus par les principaux écosystèmes, les menaces qui pèsent et les possibles solutions pour leur préservation. Une priorisation en termes d'urgence d'action et des solutions potentielles a été arrêtée avec l'ensemble des participants à l'atelier.
- La troisième consultation a été organisée en deux étapes : une première réunion à Kerkennah et une deuxième à Tunis respectivement le 28 et 29 Juillet 2015. Ces ateliers ont permis la validation des recommandations qui ont été faites aux niveaux local et national

### 1.4.2 Enseignements

Les approches participatives exposées préconisent toutes une implication active du 'public' aux processus en insistant sur la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes d'un projet.

A la lecture des approches, trois types d'approches peuvent être distinguées selon le niveau de participation :

- La simple transmission d'informations y compris la formation : ceci est une démarche unidirectionnelle où les parties prenantes sont « passives ». Elles sont là pour être informées ou formées sur un volet spécifique ; exemple jour 1 information + formation budget participatif.
- la consultation : les parties prenantes sont impliquées et consultées dans le processus mais il y a un choix qui se fait sur les volets et les étapes où ces parties prenantes sont impliquées. A titre d'exemple, un choix pourrait être fait pour une raison ou une autre de ne pas impliquer toutes les parties dès le début du processus. C'est le pilote du projet, le consultant,... qui détermine généralement ces éléments. , mais la partie consultante délimite la question; GIZ ou Plan Bleu
- la participation active: fondée sur un partenariat global et total dans lequel toutes les parties prenantes participent tout le long de processus et du début à la fin en passant par les étapes de la conception, élaboration, validation, suivi du projet. (Budget participatif)

Par ailleurs, la mobilisation d'une expertise a été nécessaire pour accompagner le déroulement du processus et pour appuyer le pilote du projet avec quelques différences mineures. Au niveau de l'approche 1, le pilote est la municipalité recrute des experts en budget participatifs pour les accompagner et pour former les facilitateurs qui animent les forums. C'est presque le même cas avec l'approche 2 (expertise recrutée spécialement par la GIZ). Dans le cas de l'exemple 3, cette mission est assurée par le point focal PlanBleu qui est permanent non recruté spécialement pour le projet.

Chacune de ces approches offre des avantages et des inconvénients :

- la première approche est unidirectionnelle : elle offre l'avantage de la facilité de mise en œuvre, d'un coût réduit mais le degré de participation et d'implication est très faible, ce qui peut se répercuter sur la faisabilité ou encore la durabilité du projet.
- La troisième approche est quant à elle plus compliquée à mettre en œuvre avec un processus participatif long et pouvant être coûteux. Elle nécessite des efforts importants en termes de planification et de coordination surtout quant il s'agit de projets d'envergure nationale. Elle offre l'avantage de garantir l'acceptabilité et le succès du projet car il bénéficie d'un consensus entre les parties.
- La deuxième approche est intermédiaire et concilie les avantages et les inconvénients des deux autres

Il peut ainsi être noté que les exemples donnés s'apparentent plus à la deuxième approche qui implique une participation « maîtrisée » des parties prenantes en limitant dans certains cas leurs champs d'intervention.

### 1.4.3 Approche recommandée pour le PNRSEO

Il est important en premier lieu de souligner que le choix de la démarche à adopter dépendra de plusieurs facteurs dont :

- 1- **L'objectif** : quelle est l'objectif de l'approche participative et quels sont les résultats escomptés ? informer les parties prenantes, les sensibiliser, avoir leur avis, leurs critiques, leur validation ou les impliquer dans les processus de mise en œuvre pour assurer la durabilité du projet,...
- 2- **Les spécificités du sujet** : son niveau de connaissance, sa maturité, sa complexité ou technicité, le degré d'acceptabilité (ou de controverse) ;
- 3- **Les parties prenantes** : Dépendent des autres critères notamment l'objectif, le sujet par exemple sa complexité ou son degré d'acceptabilité, par ailleurs
- 4- **Le budget** : un budget faible peut être contraignant pour la mise en place d'une approche de participation active, déplacement dans les régions, hébergement, rémunération des experts,...
- 5- **Le timing** : il est par exemple préférable de choisir une période où le sujet est débattu et encore d'actualité ou « chaud ». exemple, cas de l'adoption de la Loi sur la RSE

Partant des éléments susmentionnés et des expériences indiquées, les étapes recommandées sont les suivantes :

- 1- **Elaboration d'un document synthétique de présentation du projet de PNRSEO** (objectifs, déroulement,...)
- 2- **Prospection des bailleurs de fonds** pour rechercher un partenariat et un appui financier en présentant une requête dans ce sens
- 3- **Constitution d'un COPIL** chargé de piloter et de suivre tout le processus d'élaboration, de validation et de la signature du PNRSEO
- 4- **Elaboration de Termes de références et recrutement d'un consultant** chargé d'accompagner le processus d'élaboration, de validation et de la signature du PNRSEO par les parties prenantes. Les activités du consultant seront bien entendu suivies de près par le COPIL. Le consultant sera entre autre chargé, en commun accord avec le COPIL, de :
  - La conception des outils nécessaires pour la réalisation de l'approche participative
  - Définir le choix des zones géographiques des événements à réaliser voir ci-après (national, régional, local, un mix,...)
  - Identification des parties prenantes et définition des rôles et missions de chacune d'entre elle ; Bien entendu, ces parties doivent regrouper un large éventail comprenant l'administration, le secteur privé, la société civile, les bailleurs de fonds,...
  - Définition du planning de mise en œuvre du projet et choix du timing
  - Etablissement d'un budget pour la mise en œuvre des actions détaillées
  - Promotion et communication autour de l'évènement
- 5- **Organisation de réunions avec le COPIL national de pilotage** de la mission d'élaboration du PNRSEO. Ces réunions auront pour objectifs de définir de façon plus précise les objectifs spécifiques liés au PNRSEO et ceux de l'approche participative. Sachant que l'objectif général du processus est l'élaboration, la validation et la signature d'un document de PNRSEO, par les différentes parties prenantes. Bien entendu le point de départ pour l'élaboration du PNRSEO est le projet qui est présenté dans ce rapport. Les réunions du COPIL seront aussi l'occasion de préciser la méthodologie qui sera suivie pour l'approche participative présentée ici et de valider le planning pour la finalisation du PNRSEO.
- 6- **Lancement d'une campagne médiatique** pour annoncer le démarrage prochain du processus d'élaboration du PNRSEO. Cette campagne comportera des interviews dans des chaînes de radios, de télévisions, des annonces dans les journaux et l'affichage de banderoles en vue de sensibiliser et de préparer les parties prenantes à la nécessité de la participation active au processus d'élaboration du PNRSEO.

- 7- **Organisation d'une journée nationale pour le lancement du PNRSEO.** Il faudra s'assurer de l'identification et de l'invitation de toutes les parties prenantes concernées par le sujet mais surtout de hauts responsables politiques. Cette journée sera organisée en un atelier national (séance plénière) de présentation des réalisations, des enjeux et des objectifs de l'élaboration du PNRSEO, en plus de la présentation du projet de PNRSEO qui sera par la suite discuté lors de la séance même et dans le cadre d'ateliers thématiques (A définir par exemple selon chaque axe). L'atelier sera aussi l'occasion de valider l'approche pour l'organisation des ateliers régionaux. La restitution des travaux permettra d'ajuster dans une première étape le projet du PNRSEO ainsi que son processus d'élaboration.
- 8- **Préparation des ateliers régionaux par le lancement de campagnes médiatiques** et d'information sur le PNRSEO **au niveau des régions**, et des gouvernorats similaires à celles qui a été réalisée au niveau national.
- 9- **Organisation des ateliers régionaux.** Il est proposé de réaliser **7 ateliers dans le grand Tunis, le Nord Est, le Nord Ouest, le Centre Est, le Centre Ouest, le Sud Est et le Sud Ouest.** Deux jours par région sont à prévoir pour ces ateliers qui seront l'occasion de présenter et de discuter le projet modifié suite à la prise en compte des recommandations de l'atelier national. Des points focaux régionaux seront désignés pour la suite du processus.
- 10- **Elaboration du document final du PNRSEO** suite aux consultations nationale et régionale et soumission pour validation aux différentes parties notamment les politiques, les organisations syndicales, le patronat, les points focaux régionaux,...
- 11- **Organisation d'un atelier national de présentation et de signature du PNRSEO** par les principaux représentants des parties prenantes.

## 1.5. Planning et budget

### 1.5.1 Planning

La réalisation du PNRSEO est prévue sur une période de 2 ans selon le planning\* suivant :

Feuille de route pour l'élaboration du PNDD	2020				2021			
	Trim1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Document synthétique de présentation du projet	■							
Prospection des bailleurs de fonds et requête de financement	■	■						
Constitution d'un COPIL PNDD	■							
Elaboration de Termes de références et recrutement d'un consultant		■	■					
Réunions de démarrage avec le COPIL national de pilotage		■	■	■				
Campagne médiatique nationale						■		
Journée pour le lancement du PNDD						■		
Préparation des ateliers régionaux /campagnes médiatiques régionales							■	
Organisation des ateliers régionaux							■	■
Elaboration du document final du PNDD								■
Atelier national de présentation et de signature du PNDD								■

\* : Des évaluations systématiques des principales actions à mettre en œuvre (ateliers, campagnes médiatiques) tout au long du processus avec l'élaboration de rapports dans ce sens.

### 1.5.2 Budget

Le coût global pour la réalisation du PNRSEO est estimé à 510 mDT. Le détail des différentes activités est le suivant :

Budget pour la réalisation du PNDD					
	Unité	Cout unitaire	Quantité	Total	Montant en DT
Expertise	H/J	700	10 par mois	240	168 000
Camp Com nat	DT	10 000	1 campagne		10 000
Ateliers nationaux	DT	20 000	2 ateliers		40 000
Com régions	DT	3 000	24 campagnes		72 000
Ateliers régionaux	DT	30 000	7 ateliers		210 000
Total partiel					500 000
Frais divers (gestion,...)	DT	2%			10 000
<b>Total PNDD</b>					<b>510 000</b>

## 2. PLAN DE COMMUNICATION

La communication sur la RSE, et sur le développement durable d'une manière générale en Tunisie, a toujours été menée à travers différentes activités qui touchent uniquement à certains aspects du développement durable, sans mentionner explicitement la notion de RSE comme concept intégré. Les résultats de l'enquête détaillée présentés dans le document relatif à la première phase ont montré que des efforts de communication éparpillés n'étaient pas suffisants pour une prise de conscience du concept de RSE par les différentes parties prenantes et pour une perception positive et un engagement efficace de la part des entreprises. De même, bien que certaines aient pu être jugées efficaces, les campagnes individuelles sur le développement durable n'ont pas pu aboutir à la synergie requise permettant d'atteindre un changement général. Pour ce faire, opter pour un plan de communication axé sur la coopération, le partenariat et la coordination est l'une des clés de réussite de cette stratégie.

D'autre part, sans une consolidation des capacités du COPIL, en tant qu'organisme central, des autres comités (Comité Technique RSE, Comité Régionaux RSE, etc.) chargés de la coordination des activités, de la communication, de la mise en œuvre des actions et de l'évaluation, ainsi que des différentes parties prenantes, en matière de communication, il serait impossible d'atteindre les objectifs fixés par la présente stratégie. En outre, augmenter le niveau de connaissance et de sensibilisation à l'importance du concept de RSE parmi les décideurs politiques et les responsables gouvernementaux et locaux et soutenir la participation publique à travers la sensibilisation des citoyens à l'importance du développement durable aux niveaux national et local, est une condition fondamentale de l'implication active du secteur privé dans la démarche de la RSE. Etant donné que la démarche est volontaire, simplifier le concept et rendre son processus assimilable et acceptable par tous pourrait développer une nouvelle culture et créer une cohésion sociale, soutenues par la société civile, autour de la RSE. Dans ce cadre, il faut surtout insister sur les rôles des médias et du milieu académique. Ceci permettra de surmonter les défis et dépasser tous les obstacles susceptibles de devenir une contrainte pour l'adoption de la RSE par la majorité des entreprises.

Ainsi, l'objectif général de ce plan de communication vise à véhiculer un message positif sur la RSE et le PNRSEO et à sensibiliser aux valeurs et objectifs de la responsabilité sociétale. En fait, l'une des conditions fondamentales pour atteindre l'orientation de l'Etat vers le développement durable est l'intensification à long terme d'un plaidoyer efficace auprès des instances et des décideurs pour faciliter la construction de positions communes et pour assurer leur adoption par les différentes parties prenantes. Cela signifie que cette approche de communication doit être intégrée et ne se limite pas au grand public mais s'appuyer sur différents canaux de communication pour s'adresser également à toutes les parties prenantes. Par conséquent, cette stratégie de communication envisage la liste suivante des groupes cibles principaux :

- ✓ Le grand public
- ✓ Les institutions gouvernementales et publiques
- ✓ Les entreprises
- ✓ La société civile
- ✓ Les médias
- ✓ Le milieu académique
- ✓ Les bailleurs de fonds

Ce plan de communication propose des objectifs et des messages spécifiques adaptés à chacun des groupes cibles susmentionnés, en parfaite corrélation avec ceux qui ont été définis dans le cadre de la présente stratégie. L'accent est rigoureusement mis sur la création de partenariats entre le secteur public, les entreprises et la société civile dans le plaidoyer en faveur de la responsabilisation sociétale des entreprises. Ce document prévoit aussi un renforcement approprié des ressources humaines, la décentralisation du processus de communication, des modèles de communication interne, ainsi que les mécanismes appropriés pour mesurer le succès de sa mise en œuvre.

## 2.1. Le Grand Public

### 2.1.1 Objectifs

1. Augmenter le niveau de compréhension et d'information à propos du concept de RSE à un niveau permettant la mise en œuvre réussie de la Stratégie Nationale RSE
2. Assurer que le public comprenne que le succès du concept de RSE dépend largement de l'implication de chaque individu dans le pays
3. Amener des groupes de différentes catégories d'âge à participer et à s'impliquer activement dans des actions visant la promotion et la mise en œuvre de la RSE et du développement durable.

### 2.1.2 Slogan

*« Tous engagés pour la RSE »*

### 2.1.3 Messages

1. Le concept de responsabilité sociétale des entreprises suppose que celles-ci décident volontairement de contribuer à améliorer la société et l'environnement et s'accordent parfaitement avec les principes du développement durable.
2. Le processus de la responsabilité sociétale des entreprises implique que celles-ci prennent, d'une manière participative dans leurs stratégies et activités, des décisions qui intègrent les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs.
3. La RSE est la déclinaison du concept de développement durable au sein des entreprises ou organisations. C'est la manière avec laquelle les entreprises ou organisations appréhendent les dimensions économique, sociale et environnementale dans leur mode de management. L'orientation vers la RSE permettrait de garantir un monde viable pour les générations futures.
4. Nous avons tous le droit de bien vivre, d'être en bonne santé, de réussir et d'être heureux, la responsabilité sociétale de l'entreprise est une condition préalable à l'exercice de ce droit et, par conséquent, nécessite l'engagement de chacun d'entre nous.
5. La croissance économique devrait être soutenue et partagée, établie sur des modes de consommation et de production durables et assurer un emploi productif, un travail décent pour tous et un meilleur avenir pour les générations futures.
6. Etant les supports de la vie, les ressources naturelles doivent être utilisées d'une manière rationnelle dans toute activité économique afin d'assurer les besoins vitaux du pays à long terme.

L'engagement du gouvernement en faveur du développement durable ne suffit pas. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et garantir une société stable pour tous nécessite un comportement responsable de chacun d'entre nous. Jeunes ou adultes, hommes ou femmes, en ville ou à la campagne, nous sommes tous proches d'une entreprise ou d'une organisation susceptible d'appliquer la RSE. La RSE représente l'un des meilleurs moyens de lutter contre la pauvreté et de bâtir une société développée garantissant l'attractivité et la compétitivité du pays et assurant la paix sociale à tous ses citoyens.



Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND /3ans
Créer et mettre à jour le site web « Tunisie RSE » et créer des pages sur les réseaux sociaux	Créer le site web « Tunisie RSE » par une agence de communication spécialisée et des pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) et les mettre à jour régulièrement	COPIL / CTRSE <sup>3</sup>	Agence de communication	A partir de 2020	Opérationnalisation du site web Nombre de visites	20 000
Produire des articles sur la RSE	Contracter des journalistes spécialisés et les former à la rédaction d'articles sur des sujets de RSE destinés au grand public et les diffuser dans la presse nationale et régionale.	COPIL / CTRSE, CRRSE <sup>4</sup>	Journalistes spécialisés, presse écrite et électronique	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, nombre d'articles publiés	15 000
Publier des interviews sur la RSE	Publier des interviews des membres du COPIL, du CTRSE, des CRRSE et des journalistes spécialisés sur des sujets de RSE	COPIL / CTRSE, CRRSE	Journalistes spécialisés, presse écrite et électronique, réseaux sociaux	A partir de 2020	Nombre d'interviews publiées	15 000
Produire une vidéo et un spot RSE	Créer et diffuser, par une agence de communication, une vidéo à la télé et un spot radio sur la RSE destinée au grand public	COPIL / CTRSE, CRRSE	Agence de communication, télévisions, Radios nationales et régionales	2020	Réalisation de la vidéo et du spot, nombre de diffusions, nombre et structure des médias diffusant ces deux de communication	30 000
Produire une émission radio RSE régionale	Créer une émission radio débat public "Je contribue à la RSE" au niveau régional	COPIL / CTRSE, CRRSE, OTEDD	Structures patronales, associations Radios régionales	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'émission, nombre de diffusions, analyse des interventions publiques	10 000
Produire et diffuser un flyer	Préparer par l'agence de com. un flyer d'information et de sensibilisation à la RSE, destiné au grand public sous forme de «questions et réponses» et le distribuer dans des journaux hebdomadaires	COPIL / CTRSE, CRRSE	Agence de communication, journaux hebdomadaires	A partir de 2020	Nombre de brochures/ flyers distribués	5 000
Produire une Application téléphonique	Vulgariser le concept de RSE et de ses aspects sous forme de jeux pour enfants et les diffuser dans le Play Store	COPIL / CTRSE, CRRSE	Agence de communication, opérateurs téléphoniques	2020	Nombre de téléchargements de l'application	5 000

Organiser un concours pour les jeunes sur la RSE	Organiser un concours pour les jeunes sur « le Meilleur projet de RSE en Tunisie » sur les réseaux sociaux	COPIL / CTRSE, CRRSE, Ministère de la Culture	Médias, OTEDD	A partir de 2020	Organisation du concours, nombre de participants au concours, nombre de projets reçus, importance et nature des annonces dans les médias	15 000
Sonder l'opinion publique sur la RSE	Faire un Sondage annuel de l'opinion publique sur les perceptions du grand public à l'égard du concept et des objectifs de la RSE	COPIL / CTRSE, CRRSE, OTEDD	Agence d'investigation de l'opinion publique	A partir de 2012	Mise en œuvre de l'activité, résultats du sondage	15 000
Publier et diffuser un rapport annuel sur l'état de la RSE en Tunisie	Établir un bilan annuel de l'évolution de la RSE en Tunisie y compris au niveau du classement annuel	COPIL / CTRSE, CRRSE	OTEDD	2020-2021-2022	Rapports annuels publiés	15 000

<sup>3</sup> CTRSE: Comité Technique RSE

<sup>4</sup>CRRSE : Comité Régional RSE

## 2.2. Les institutions gouvernementales et publiques

### 2.2.1 Objectifs

1. Améliorer le niveau de compréhension du concept de RSE auprès de tous les responsables politiques et s'assurer que les représentants des différents groupes cibles parlent le même langage.
2. Rendre les acteurs politiques responsables et capables de prendre la décision politique qui garantit la mise en œuvre réussie de la stratégie nationale de RSE.
3. Améliorer verticalement et horizontalement la communication et la coordination entre toutes les parties prenantes qui interviennent dans le processus de la RSE.
4. Fédérer tous les responsables gouvernementaux autour de la RSE et du PNRSEO afin d'assurer la construction de positions communes et leur adoption par les différentes parties prenantes.
5. Assurer la mise en place du cadre stratégique de la mise en œuvre de la RSE et du PNRSEO aux niveaux régional et local

### 2.2.2 Slogan

« Le secteur public : la locomotive de la RSE en Tunisie »

### 2.2.3 Messages

1. Quand les dirigeants politiques s'engagent d'une manière concrète pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux, liés au développement, à travers la promotion de la responsabilisation sociétale de l'entreprise, les efforts des autres parties prenantes convergent afin de promouvoir la performance globale et durable des entreprises. Ceci réduit les divisions au sein de la société, renforce la tendance commune vers le développement durable et garantit aux générations futures un cadre de vie plus sain et plus prospère ;
2. Atteindre les objectifs du développement durable est l'un des engagements politiques et étatiques fondamentaux de la Tunisie, à long terme. Les institutions gouvernementales et publiques à tous les niveaux sont prêtes à assumer la responsabilité d'opérationnaliser toutes les initiatives qui concrétisent le développement durable. Les fonctionnaires de l'Etat et des institutions publiques doivent prendre en considération les priorités sociales et environnementales avant de prendre une décision concernant le développement économique. En outre, pour une Tunisie plus compétitive, assister l'entreprise à contribuer volontairement à améliorer la société et l'environnement est l'une des formes qui traduisent cette tendance;
3. Les décisions liées au développement doivent être prises conformément aux principes du développement durable et concerner étroitement les lieux où nous vivons et travaillons. Par conséquent, une responsabilité particulière en matière de RSE réside au niveau local, à travers l'engagement des autorités locales nouvellement élues à encourager et à promouvoir l'implication des entreprises dans ce domaine. Ainsi, la RSE pourra devenir un processus en cours au sein de chaque entreprise et de chaque administration locale.

La RSE est un défi incontournable qui nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes. L'administration jouera un rôle primordial dans la coordination efficace et améliorera la communication relative à la RSE à tous les niveaux dans le respect de la loi et des valeurs éthiques. Elle contribuera aussi à l'augmentation du niveau de connaissances et de compétences nécessaires à la mise en œuvre réussie de la RSE au sein des institutions publiques.

Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND/3ans
Constituer un comité de communication au sein du COPIL	Constituer un comité de communication pour la mise en œuvre de la stratégie RSE. Désigner un responsable communication et un responsable des relations publiques au sein du COPIL et des CRRSE	COPIL / CTRSE/ CRRSE	COPIL / CTRSE	A partir de 2019	Comité de communication opérationnel	
Renforcer les capacités du dispositif de pilotage en matière de com sur la RSE	Renforcer les capacités du COPIL, du CTRSE et des CRRSE en matière de communication	COPIL / CTRSE, CRRSE	Agence spécialisée	2020	Mise en œuvre de l'activité	15 000
Organiser des séminaires pour communiquer sur la stratégie RSE y compris dans les régions	Organiser un séminaire national multipartite et des séminaires régionaux réunissant toutes les parties prenantes surtout régionales pour communiquer sur la stratégie RSE	COPIL / CTRSE, CRRSE OTEDD	Toutes les parties prenantes, OTEDD, Médias	A partir de 2020	Réalisation des séminaires, nombre de participants, nombre et nature des annonces dans les médias	30 000
Sensibiliser les politiques via un échange continu sur la RSEs	Initier un échange avec les partis politiques ainsi que l'Assemblée des représentants du peuple pour inclure la RSE dans leurs programmes	COPIL / CTRSE, CRRSE	CRRSE, Parlement tunisien	A partir de la fin de 2020	Nombre de partis politiques ayant introduit la RSE dans leurs objectifs et programmes	
Nommer des responsables com. RSE au sein des institutions publiques et communiquer sur les Plans ou Chartes d'Administrations Responsables	Nommer des responsables com. RSE dans les institutions publiques ayant un effectif minimum de 500 personnes, renforcer leurs capacités en matière de com sur la RSE et communiquer sur les Plans ou Chartes d'Administrations Responsables	COPIL / CTRSE, CRRSE	Syndicats, Institutions publiques ayant un effectif minimum de 500 personnes	A partir de juin 2020	Nombre de cellules RSE actives au sein des institutions	
Créer un Intranet d'échange d'information	Créer un Intranet pour l'échange d'informations sur la RSE entre les institutions publiques et gouvernementales et utiliser le site web « Tunisie RSE » pour l'échange continu d'informations avec les autres parties prenantes	COPIL / CTRSE	Institutions publiques et Gouvernementales, Toutes les parties prenantes	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, information échangée	10 000
Maintenir une veille sur les lois et les textes d'application	Veille sur les lois et les textes d'application et notamment sur la loi RSE, ou de reporting extra financier et les incitations financières aux responsables des cellules com. dans les institutions publiques	COPIL / CTRSE, CRRSE, OTEDD	OTEDD, Institutions publiques ayant des cellules com.	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, Nombre de cellules RSE participantes, annonces dans les médias	

Former les dirigeants d'entreprises publiques en RSE	Créer un cycle de formation continu au sein de l'institut du leadership administratif et former les dirigeants d'entreprises publiques en RSE	COFIL / CTRSE, CRRSE,	Institut du leadership administratif, Institutions publiques, Syndicats	2020-2022	Mise en œuvre de l'activité	15 000
Créer et distribuer un questionnaire électronique semestriel aux institutions publiques et gouvernementales	Créer et distribuer un questionnaire électronique semestriel (questions/réponses) sur le rôle et les missions du COFIL / CTRSE et des CRRSE au sein des institutions publiques et gouvernementales	COFIL / CTRSE, CRRSE	CRRSE, Institutions publiques et gouvernementales au niveau national, régional et local	A partir de 2020	Nombre de questionnaires distribués	3000
Produire et diffuser un manuel de bonnes pratiques RSE liées aux activités des municipalités et des conseils régionaux	Créer un manuel sur les bonnes pratiques de RSE liées aux activités des municipalités et des conseils régionaux et le diffuser lors des réunions publiques respectives et aux collectivités locales	COFIL / CTRSE, CRRSE, Municipalités	CRRSE, Institutions publiques et gouvernementales au niveau national, régional et local	2020	Manuel élaboré et diffusé	7000

## 2.3. Les entreprises

### 2.3.1 Objectifs

1. Contribuer à promouvoir le concept de RSE et les bonnes pratiques de RSE au sein des entreprises ;
2. Améliorer le niveau de compréhension du concept de RSE et son adoption par les entreprises;
3. Améliorer la prise de conscience du fait que l'adoption d'une démarche de RSE dans l'entreprise ne freine pas l'atteinte des gains souhaités ;
4. Amener les chefs d'entreprises à s'impliquer dans la démarche de RSE et à concrétiser ses aspects dans l'entreprise ;
5. Encourager la collaboration entre les entreprises et les établissements scolaires, les structures patronales et les organisations/associations de jeunes, de femmes, de consommateurs, culturelles, etc.

### 2.3.2 Slogan

« *Entrepreneurs responsables au sein d'entreprises durables* »

### 2.3.3 Messages

1. L'entreprise qui met en place une stratégie RSE et applique les principes du développement durable ne met pas en péril ses gains. Au contraire, la RSE est la meilleure stratégie permettant de garantir le développement et la croissance de l'entreprise en lui assurant des bénéfices à long terme. Ceux qui en prennent conscience aujourd'hui ont toutes les chances d'avoir une meilleure position concurrentielle à l'avenir;
2. Les affaires fondées sur les principes du développement durable sont plus résistantes aux changements turbulents du marché. Les chefs d'entreprises doivent comprendre que la responsabilité sociétale des entreprises offre une meilleure place à leurs entreprises à long terme ;
3. Les affaires ne peuvent pas se développer dans des conditions de dégradation de l'environnement et du climat ; et les entreprises n'auront pas d'avenir dans les sociétés où les ressources naturelles ne sont pas exploitées d'une manière rationnelle. L'écosystème équilibré et harmonieux est une condition principale du développement prospère des entreprises ;
4. La surexploitation des ressources naturelles et l'abandon des normes éthiques au profit des affaires n'assurent pas la durabilité des entreprises. La pérennité est plutôt fondée sur l'innovation et le développement technologique. La responsabilité sociétale des entreprises suppose que celles-ci décident volontairement de contribuer à améliorer la société et l'environnement ;
5. La RSE est nécessaire pour réussir les affaires. La démarche globale pour une responsabilité envers la société, la transparence et le respect des employés sont des conditions fondamentales pour le développement durable et pour une attractivité et une compétitivité meilleures du pays.

Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND/3 ans
Organiser des journées professionnelles de la RSE	2 Journées nationales par an ciblant spécifiquement les hommes d'affaires et les entreprises pour discuter de la situation de la RSE en Tunisie et des meilleurs moyens de la promouvoir.	COPIL / CTRSE, CRRSE Structures patronales	Experts RSE, Structures patronales, Entreprises Médias	A partir de 2020	Réalisation des journées, nombre de participants, nombre et nature des annonces dans les médias	30 000
Organiser des journées promotionnelles de la labellisation RSE y compris dans les régions Récompenser les grandes entreprises adoptant la RSE et ayant un plan de parrainage pour aider les PME	Organisation de ½ journées avec la présentation des outils d'opérationnalisation de la RSE (ISO 26000, labels,...) auprès des entreprises notamment dans les régions Récompenser et communiquer sur les grandes entreprises ayant une forte tradition en matière de RSE et qui ont mis en œuvre des plans de parrainage pour aider les PME, sur le site web « Tunisie RSE » et sur les réseaux sociaux	COPIL / CTRSE, CRRSE Structures patronales  COPIL/CTRSE / Les structures patronales	Experts RSE, Structures patronales, Entreprises Médias  COPIL/ CRRSE, Structures patronales, Médias, grandes entreprises	A partir de 2020  A partir de 2020	Réalisation des journées, nombre de participants, nombre et nature des annonces dans les médias  Mise en œuvre de l'activité, nombre de plans de parrainage/ nombre d'annonces dans les médias	30 000  50000
Produire et diffuser distribuer un guide de l'ISR/RSE	Production et diffusion d'un guide de l'ISR/RSE axé sur les obligations et les incitations des entreprises en matière de RSE	COPIL / CTRSE, CRRSE, Structures patronales	Structures patronales, Réseau d'associations actives en matière de RSE, Médias	A partir de 2020	Guide produit et diffusé	10 000
Organiser des missions à l'étranger au profit des jeunes chefs de PME	Organiser des voyages et missions au profit des jeunes chefs de PME du même secteur intéressés par la démarche RSE pour découvrir des projets pilotes dans des multinationales ayant une politique RSE reconnue	COPIL/CTRSE, CRRSE	Structures patronales, PME	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, rapports de visite	30 000
Inviter des chefs d'entreprises étrangers et tunisiens aux structures patronales et aux entreprises	Inviter des chefs d'entreprises étrangers et tunisiens (des entreprises labellisées « RSE » en Tunisie) dans les structures patronales pour parler de leurs expériences réussies en matière de la RSE (success stories)	COPIL/CTRSE, CRRSE	Les structures patronales, Entreprises	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, nombre de chefs d'entreprises impliqués dans la démarche RSE	40 000

Créer une émission TV sur la RSE	Créer une émission TV « <i>la RSE dans mon Entreprise</i> » en présence d'un spécialiste RSE	COPIIL/ CTRSE, CRRSE, OTEDD	Spécialiste RSE, Structures patronales, TV	A partir de 2020	Nombre de diffusions, nombre de participants aux débats, analyse des interventions publiques	15 000
Créer une émission radio régionale au profit des chefs d'entreprises	Créer une émission dans les radios régionales « <i>Comment rendre mon entreprise socialement responsable</i> » sous forme de débat public avec des chefs d'entreprises, en présence d'un spécialiste RSE	COPIIL/ CTRSE, CRRSE, OTEDD	Experts RSE, Structures patronales, Radios régionales	A partir de 2020	Nombre de diffusions, nombre de participants aux débats, analyse des interventions publiques	10 000
Communiquer sur les banques qui financent plus facilement des projets intégrant la RSE	Communiquer sur les banques qui imposent un critère de respect de la RSE lors de l'octroi d'un financement pour une certaine catégorie de crédit, sur le site web « Tunisie RSE » et sur les réseaux sociaux	COPIIL/CTRSE / CRRSE, Structures patronales	CRRSE, Structures patronales, Banques Médias	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, nombre de chefs d'entreprises impliqués dans la démarche RSE/nombre de crédits octroyés / nombre d'annonces dans les médias	10000
Récompenser la meilleure entreprise cotée en bourse pour son reporting RSE	Collaborer avec la BVMT pour récompenser la meilleure entreprise cotée en bourse pour son reporting RSE (attribution d'un « prix » RSE) et communiquer sur ce prix	COPIIL/CTRSE / Les structures patronales	COPIIL/CRRSE BVMT, Structures patronales, entreprises, Médias	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité, nombre d'annonces dans les médias	20000



## 2.4. La société civile

### 2.4.1 Objectifs

1. Améliorer la coopération et le partenariat entre la société civile, le secteur public et les chefs d'entreprises et fluidifier l'échange d'informations entre les différents partenaires.
2. Amener la société civile à intervenir le plus largement possible dans la mise en place du processus de RSE au sein des entreprises.
3. Encourager les différentes ONG/associations actives dans le domaine du développement durable à intégrer la RSE dans leurs programmes et activités et à coordonner leurs activités associatives entre elles.

### 2.4.2 Slogan

*« La RSE est la responsabilité de la société civile aussi ! »*

### 2.4.3 Messages

1. Les ONG/associations tunisiennes actives dans les domaines en lien avec le développement durable jouent un rôle primordial dans les efforts fournis pour atteindre les objectifs de ce dernier à moyen et à long terme. Leurs connaissances, leur expérience et leur réseau social représentent un capital important pour appuyer le processus de mise en place de la RSE par les entreprises.
2. La compréhension du concept de RSE et son acceptation et adoption par les entreprises nécessitent un engagement, une coordination et un appui par les différentes organisations de la société civile.
3. Les entreprises souhaitant intégrer la RSE dans leurs stratégies et activités pourraient se trouver confrontées à des difficultés sérieuses. Le partenariat avec une organisation de la société civile apporterait les connaissances, les compétences et les moyens nécessaires pour surmonter les défis lors de la mise en place d'un processus de RSE.

Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND/3 ans
Elaborer et publier un annuaire des ONG/associations actives en RSE	Faire un inventaire des ONG/associations actives dans le domaine du développement durable et concernant tous les aspects de la RSE	COFIL / CTRSE, CRRSE	Expert, Structures patronales, médias	2020	Nombre d'ONG et associations dans la base de données	10 000
Renforcer les capacités de la société en matière de communication sur la RSE	Tenir 3 ateliers régionaux (nord, centre et sud) de renforcement des capacités des associations et des ONG en matière de communication sur la RSE	COFIL / CTRSE, CRRSE	Expert, Structures patronales	2020	Mise en œuvre de l'activité	30 000
Organiser un séminaire de partenariat entre les ONG et associations, et les bailleurs de fonds.	Organiser un séminaire regroupant les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et les structures patronales pour discuter les modalités de partenariat notamment pour collecter des fonds pour appuyer la société civile dans des projets RSE	COFIL / CTRSE, CRRSE	ONG/associations, Structures patronales, médias, bailleurs de fonds, médias	2020	Nombre de participants au séminaire, nombre de médias présents et ayant communiqué sur l'évènement	10 000
Organiser un concours sur le meilleur projet associatif sur la RSE	Organiser un concours national ciblant les associations et communiquer sur les meilleurs projets associatifs en matière de RSE sur le site web « Tunisie RSE » et sur les réseaux sociaux	COFIL / CTRSE, CRRSE	Structures patronales, ONG/associations, entreprises, médias	Juin 2021 et 2022	Nombre d'associations participant au concours, nombre de projets communiqués, nombre d'annonces dans les médias	10 000
Utiliser les plateformes des associations pour promouvoir le concept RSE	Collaborer avec IFADA et JAMAITY pour promouvoir le concept de la RSE	COFIL / CTRSE	IFADA, JAMAITY, ONG, associations, Médias	A partir de mars 2020	Mise en œuvre de l'activité, nombre d'annonces dans les médias	

## 2.5. Les médias

### 2.5.1 Objectifs

1. Augmenter l'intérêt des médias et assurer leur reporting continu sur les questions en lien avec le développement durable et la responsabilisation sociétale des entreprises.
2. Améliorer le niveau d'expertise des journalistes et des médias à propos du concept de RSE.
3. Assurer l'implication des médias et leur contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de RSE

### 2.5.2 Slogan

« Les médias communiquent et adoptent une culture RSE »

### 2.5.3 Messages

1. Le rôle des médias en matière de communication sur le concept de RSE est inéluctable. Ils peuvent couvrir d'une manière interactive les différents aspects en lien avec le développement durable qui intéressent toutes les parties prenantes.
2. Le développement durable est un concept large et un processus long intégrant plusieurs aspects à la fois et nécessitant l'intervention de tous les acteurs. Par conséquent, les médias peuvent assurer en permanence le dialogue social relatif à ces thématiques et contribuer à la convergence des efforts vers un partenariat fructueux et un consensus global concernant toutes les initiatives permettant d'atteindre les objectifs du développement durable.
3. A travers la couverture médiatique des meilleurs exemples de projets RSE et la communication efficace sur les bonnes pratiques de développement durable dans l'entreprise, les mass médias deviennent un partenaire irremplaçable du monde de l'entreprise et peuvent inspirer de nouveaux entrepreneurs afin de concrétiser, à long terme, le processus du développement durable et d'assurer la paix sociale à toutes les catégories de la société ;

Les médias sont au service de la société. Ils sont prêts à fournir l'information adéquate pour améliorer la prise de conscience du grand public et à jouer un rôle prépondérant dans le progrès du pays et l'aboutissement de son processus de démocratisation. Par conséquent, les médias se chargent de critiquer positivement toutes les pratiques néfastes et de dénoncer les cas qui nuisent au développement durable au sein des entreprises.

Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND/3ans
Faire un inventaire des médias clés et en créer une base de données	Faire un inventaire des médias clés au niveau national, régional et local qui communiquent ou travaillent sur des thématiques en lien avec le développement durable ou le monde de l'entrepreneuriat et créer une base de données incluant les contacts pertinents	COPIL / CTRSE, CRRSE	Expert IPSI, Médias	2020	Nombre de médias dans la base de données	10 000
Donner une récompense à la chaîne télé ou radio la plus impliquée dans la promotion de la RSE	Organisation d'un séminaire de remise d'un prix au média ayant le plus contribué à promouvoir la RSE au cours d'une année.	COPIL / CTRSE, CRRSE	Spécialiste RSE Médias	A partir de 2020	Nombre et importance des participants à la réunion	15 000
Organiser trois ateliers régionaux avec les rédacteurs en chef des médias régionaux	Organiser trois ateliers régionaux (nord, centre et sud) avec les rédacteurs en chef des médias locaux pertinents afin d'assurer un partenariat pour communiquer sur la RSE et assurer la promotion du concept au niveau local	COPIL / CTRSE, CRRSE	Spécialiste RSE IPSI, Médias	A partir de 2020	Nombre et importance des participants à la réunion	15 000
Organiser une formation au profit des journalistes spécialisés et distribuer les outils de promotion de la RSE	Organiser une formation de 3 jours au profit des journalistes qui communiquent sur des thèmes en lien avec le développement durable ou avec le développement de l'entreprise et distribuer les guides de reporting et les guides sectoriels (pour suivre la démarche des entreprises impliquées)	COPIL/ CTRSE, CRRSE, OTEDD	Expert RSE médias	A partir de 2020	Nombre de participants à la formation, évaluation de la formation par les journalistes, nombre d'articles publiés suite à la formation	5 000
Organiser une conférence annuelle sur la RSE pour les étudiants de l'IPSI	Organiser une conférence annuelle sur la RSE au profit des étudiants de l'IPSI pour les sensibiliser à la nécessité de la RSE dans la société en général	COPIL/ CTRSE	Spécialiste RSE, IPSI, comités des étudiants	A partir de 2020	Nombre de participants aux conférences, évaluation des conférences par les étudiants	2 000
Créer une association des journalistes RSE	Lancer une initiative pour former une association de journalistes susceptibles de travailler sur des thématiques liées à la RSE	COPIL/ CTRSE, CRRSE	IPSI, médias	2020	Association formée	

<p>Envoyer des communiqués de presse et tenir des conférences de presse</p>	<p>Envoyer régulièrement des communiqués de presse et tenir des conférences de presse au profit des journalistes qui s'intéressent à des thématiques liées à la RSE</p>	<p>COPIL/ CTRSE CRRSE, OTEDD</p>	<p>CRRSE, Structures patronales, Entreprises, Médias,</p>	<p>A partir de 2020</p>	<p>Nombre de communiqués de presse envoyés, nombre de conférences de presse tenues, nombre de participants aux conférences, analyses des reporting des médias</p>	
---	---	--	---	-------------------------	---	--

## 1. Le milieu académique

### 1.1. Objectifs

1. Améliorer les connaissances et les compétences dans le domaine des concepts liés au développement durable et au processus de RSE.
2. Faire du milieu académique un partenaire incontournable dans la compréhension du concept et des bases de la RSE et dans l'inculcation, dès l'âge précoce, des notions de développement durable aux nouvelles générations.
3. Permettre la communication sur la RSE au plus grand nombre d'étudiants, notamment aux « *futurs chefs d'entreprises* ».
4. Appuyer les efforts pour permettre au plus grand nombre de personnes de comprendre le concept de développement durable à travers l'organisation de sessions de formation formelle et informelle au profit des entreprises.

### 1.2. Slogan

*« La culture RSE passe par l'enseignement et l'éducation »*

### 1.3. Messages

1. Face à un développement technologique rapide, surmonter les défis du développement durable dans l'entreprise nécessite une éducation adéquate et une information actualisée en permanence. L'engagement du milieu académique, son appui et sa motivation, sont nécessaires pour assurer un background approprié à toutes les parties prenantes pour une amélioration constante de tous les aspects du développement durable.
2. Les générations recevant aujourd'hui une éducation sur la RSE ont de fortes chances de mieux assimiler ce concept et seront sans doute plus aptes que les précédentes à communiquer à l'avenir sur ses bases, à l'inculquer à leurs enfants, à l'intégrer dans leurs entreprises et à garantir un futur meilleur pour eux et pour leurs descendants.

Actuellement, de nombreux entrepreneurs en Tunisie n'ont jamais bénéficié d'un enseignement à propos du concept du développement durable au cours de leur cursus scolaire. Pour mettre en place une stratégie RSE appropriée dans leurs entreprises, ils doivent passer par la formation pour comprendre ce concept, maîtriser ses bases et le mettre en œuvre dans leur milieu de travail.

Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND/3ans
Elaborer et diffuser des Kits éducatifs de formation et d'éducation en DD et RSE	Elaborer un kit éducatif pour la formation des adultes et un kit éducatif pour le public scolaire sur le développement durable et la RSE	COPIL /CTRSE, ME	Agence spécialisée, ME Centres de formation professionnelle	2021-2022	Kits créés et diffusés	20 000
Organisation de visites d'élèves et d'étudiants dans des entreprises modèles en RSE	Visites et organisation de rencontres débats avec le premier responsable autour de la RSE	COPIL /CTRSE/ CRRSE	Dispositif éducatif Patronat	A partir de 2020	Nombre de visites	
Promotion du meilleur partenariat académique – privé – associatif en RSE	Organisation d'un concours et d'une cérémonie de remise d'un prix au partenariat entre les trois composantes	COPIL /CTRSE/ CRRSE MESRS	Dispositif éducatif Patronat Associations	2021-2022	Mise en œuvre de l'activité	30 000
Intégrer la RSE dans le cursus scolaire	Introduire un module RSE à l'intention des élèves des classes terminales des cycles d'enseignement primaire, secondaire et universitaire	COPIL /CTRSE, ME, MESRS	Ecoles et universités	A partir de 2020	Mise en œuvre de l'activité	20 000
Créer des clubs RSE par les enseignants et lancer des projets associatifs dans les écoles par les associations	Créer des clubs RSE par les enseignants formés et lancer des projets associatifs dans les écoles par les associations locales (bonnes pratiques de consommation, aspects environnementaux dans l'entreprise, faire visiter aux élèves des entreprises modèles, etc.)	COPIL /CTRSE/ CRRSE/ ME	Ecoles, associations	A partir de 2020	Nombre d'associations intéressées par une intégration de la RSE dans leurs projets éducatifs dans les écoles	
Créer un concours régional entre les clubs RSE scolaires	Créer un concours régional « <i>La RSE dans mon école</i> » entre les clubs RSE dans les écoles	COPIL /CTRSE/ CRRSE/ ME	Ecoles, associations	2021-2022	Nombre de clubs scolaires créés, nombre d'élèves impliqués, nature des projets réalisés	12000

## 2.6. Les bailleurs de fonds

### 2.6.1 Objectifs

1. Assurer une communication adéquate à l'intention des bailleurs de fonds et des organisations internationales dans le domaine du développement durable.
2. Assurer l'obtention d'une expertise nationale et internationale dans le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de RSE.
3. Appuyer le processus d'obtention d'une aide financière nationale et internationale pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de RSE.

### 2.6.2 Slogan

*« Appuyons la mise en œuvre de la RSE »*

### 2.6.3 Messages

1. Le concept de la responsabilité sociétale des entreprises correspond à un processus volontaire d'amélioration de la société et de l'environnement. C'est un processus local ayant un impact global qui reflète l'engagement sérieux de la Tunisie pour atteindre à long terme, les objectifs du développement durable.
2. L'engagement des entreprises à intégrer dès maintenant les préoccupations sociales, environnementales et éthiques (droits de l'homme, respect des consommateurs) traduit une part de la responsabilité de la Tunisie envers la planète et envers les générations futures.

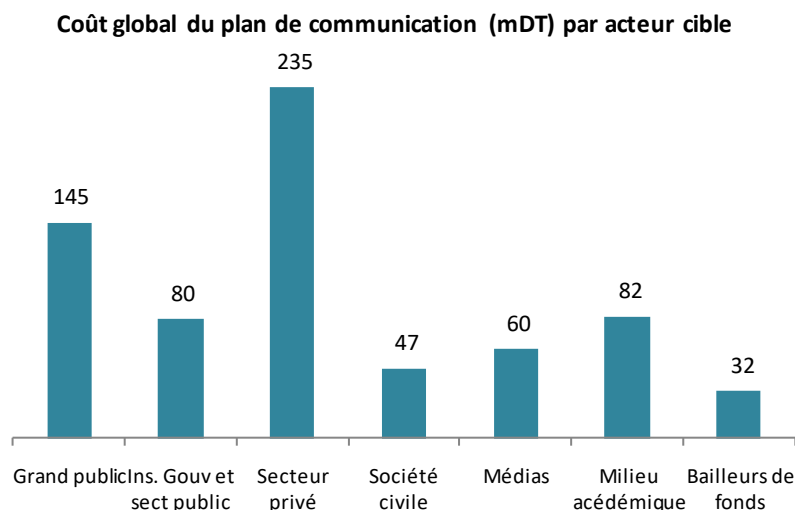
Pour mettre en place un modèle réussi de développement durable, la Tunisie est prête à collaborer et à échanger les expériences et les connaissances à l'échelle régionale et internationale.



Activité/Projet	Contenu de l'activité	Partie de pilotage	Partie chargée de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Moyens d'évaluation	Budget en TND/3ans
Répertorier les bailleurs de fonds/projets qui interviennent dans des projets en RSE	Faire un inventaire des bailleurs de fonds, des ONG internationales et des multinationales, des partenaires internationaux potentiels, actifs dans le domaine du développement durable	COPIL / CTRSE, CRRSE	Expert, Structures patronales, médias	A partir de 2020	Nombre de contacts dans la base de données	10 000
Elaborer des fiches de projets concrets et des requêtes de financement à soumettre aux BdF	De telles fiches de projets pourraient comprendre des actions issues de la présente stratégie y compris le financement du PNRSEO, la promotion du jumelage entre un Label tunisien en RSE et d'autres Labels reconnus à l'international, le site web « Tunisie RSE », les plateformes des associations et les réseaux sociaux et dans les médias	COPIL / CTRSE, CRRSE, OSC, Bailleurs de fonds	Bailleurs de fonds Structures patronales, Entreprises Médias nationaux et internationaux, ONG/associations, Syndicats,	Fin de chaque année	Nombre de fiches projets élaborées Financements obtenus	20 000
Renforcement des relations avec les BdF en leurs communiquant des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie RSE	Editer et distribuer régulièrement par courrier électronique un document en langue anglaise, française et arabe, comportant des informations sur le concept de RSE et sur l'avancement de la mise en place des actions	COPIL / CTRSE, OTEDD	COPIL / CTRSE, OTEDD, Structures patronales	A partir de 2020	Nombre d'e-mails envoyés, nombre de bailleurs de fonds et d'ONG internationales ayant reçu l'e-mail, importance du feedback	2000
Invitation systématique des représentants de bailleurs de fonds à assister à des événements portant sur la RSE	Inviter des représentants de BdF internationaux pour assister à des événements portant sur la RSE (ex : journées de communication sur les projets RSE réussis dans les entreprises)	COPIL/CTRSE, CRRSE, OTEDD	Toutes les parties prenantes	A partir de 2020	Nombre et importance de représentants internationaux ayant assisté à des événements, feedback	

## 2.7. Budget du plan de communication

Le coût global (sur 3 ans) pour le déploiement du plan de communication est estimé à 680 mDT. Ce budget se répartit par cible comme suit :



Compte tenu de la place centrale des entreprises dans la promotion de la RSE, le budget le plus important 235 mDT (35%) est associé à cette cible notamment avec les journées promotionnelles en Tunisie ou à l'étranger pour des dirigeants d'entreprises, les prix à attribuer aux entreprises modèles ou encore la promotion de la labellisation et des outils d'opérationnalisation de la RSE. Le second volet (145 mDT) concerne le grand public avec des actions (création d'un site web, sondage d'opinion,...) visant à diffuser la culture de la RSE en Tunisie. Les autres budgets représentent entre 5% (bailleurs de fonds) et 12% (secteur public, par exemple) du coût global du plan d'action.